

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision 1999/285/CE de la Banque centrale européenne du 1^{er} décembre 1998 arrêtant les mesures nécessaires à la libération du capital de la Banque centrale européenne par les banques centrales nationales des États membres non participants (BCE/1998/14)

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 110 du 28 avril 1999)

Page 34, il y a lieu de remplacer le texte de l'annexe par le texte suivant:

«Montants dus au 1^{er} juin 1998 par les banques centrales nationales des États membres non participants, représentant 5 % de leur capital souscrit, conformément à la pondération attribuée dans la clé de répartition pour la souscription au capital de la BCE de 5 milliards d'écus

(en écus)

Banques centrales nationales de États membres non participants	Pondération	Capital souscrit	Montant à libérer
Danmarks Nationalbank	1,6709 %	83 545 000	4 177 250
Banque de Grèce	2,0564 %	102 820 000	5 141 000
Sveriges Riksbank	2,6537 %	132 685 000	6 634 250
Bank of England	14,6811 %	734 055 000	36 702 750 »